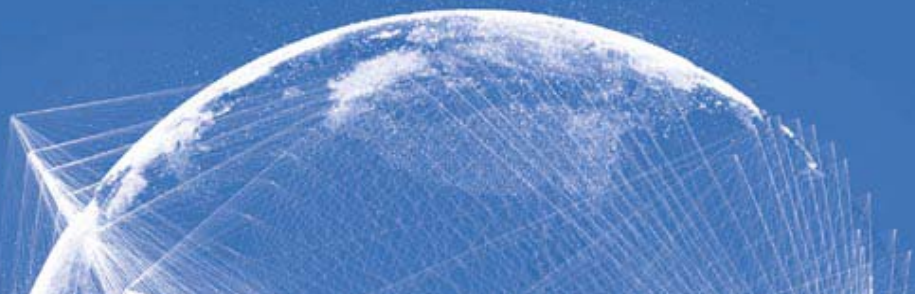


# LE CIR EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Données régionalisées du crédit d'impôt recherche  
en **2017** (données semi-définitives)



## Synthèse régionale

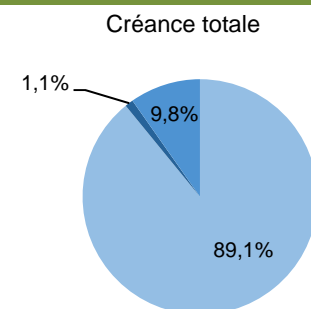
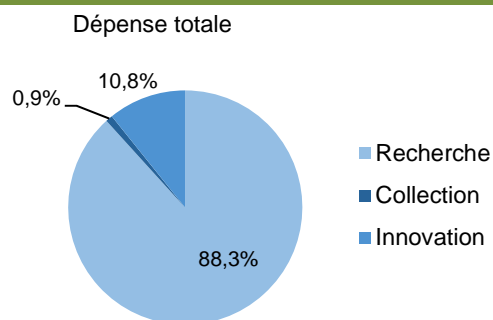
En région PAYS DE LA LOIRE, 1582 sociétés déclarent 617 millions d'euros (M€) de dépense totale au CIR, pour des travaux réalisés en 2017. Sachant que les sociétés mères bénéficiaires, dans le cas de groupes fiscalement intégrés, peuvent se trouver dans des régions différentes de celles de leurs filiales déclarantes, la créance régionale s'élève à 136 millions d'euros (M€).



soit, par rapport au niveau national : 6% de l'ensemble des sociétés déclarantes  
3% de l'ensemble des dépenses  
2% de l'ensemble des créances

### La dépense et la créance selon le sous-dispositif du CIR

en M€	Dépense	Créance
Recherche	545	121
Collection	6	2
Innovation	67	13
<b>Total</b>	<b>617</b>	<b>136</b>



Parmi les déclarants au CIR, à savoir les sociétés qui ont déposé une déclaration 2069A, certaines ne déclarent aucune dépense (Cf. Définitions - méthode). Lorsque des dépenses sont déclarées, elles peuvent concerner la Recherche et développement et/ou les frais de collection et/ou l'innovation.

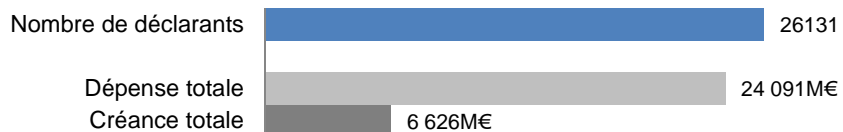
Au sein des sociétés déclarantes au CIR dont le siège est implanté en région PAYS DE LA LOIRE :

- 1 036 ont déclaré des dépenses de R&D, dont 80% uniquement des dépenses de R&D ;
- 37 ont déclaré des frais de collection ;
- 521 ont déclaré des dépenses d'innovation, dont 60% uniquement des dépenses d'innovation ;

## Synthèse nationale

En France, 26131 sociétés déclarent 24091 millions d'euros (M€) de dépense totale éligible au CIR, pour des travaux réalisés en 2016.

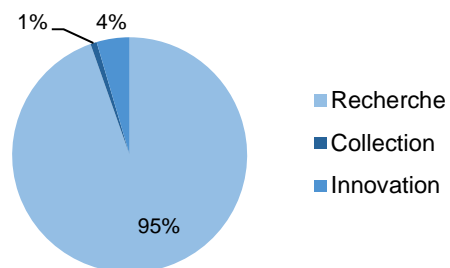
La créance nationale s'élève à 6626 millions d'euros (M€).



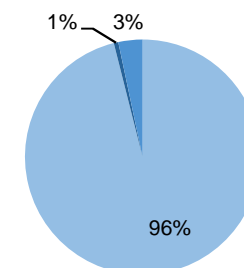
### La dépense et la créance selon le sous-dispositif du CIR

en M€	Dépense	Créance
Recherche	22 789	6 365
Collection	207	41
Innovation	1 095	220
<b>Total</b>	<b>24 091</b>	<b>6 626</b>

Dépense totale



Créance totale



Parmi les déclarants au CIR, à savoir les sociétés qui ont déposé une déclaration 2069A, certaines ne déclarent aucune dépense éligible (Cf. Définitions - méthode). Lorsque des dépenses sont déclarées, elles peuvent concerner la Recherche et développement et/ou les frais de collection et/ou l'innovation.

Parmi les sociétés déclarantes au CIR :

- 18389 ont déclaré des dépenses de R&D, dont 81 % uniquement des dépenses de R&D ;
- 1006 ont déclaré des frais de collection ;
- 7505 ont déclaré des dépenses d'innovation, dont 55 % uniquement des dépenses d'innovation ;

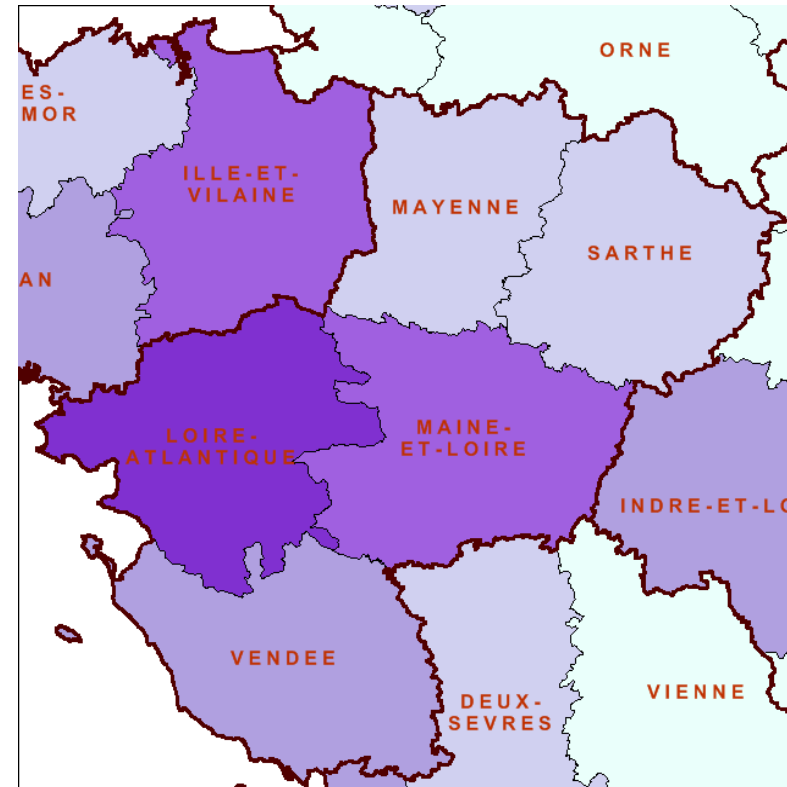
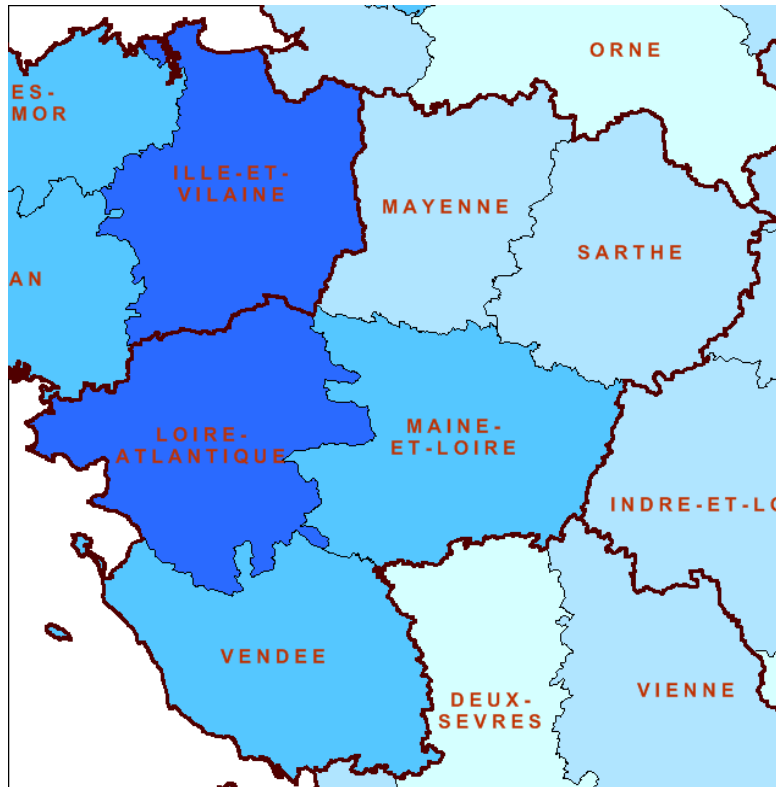
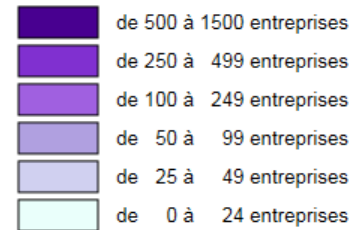
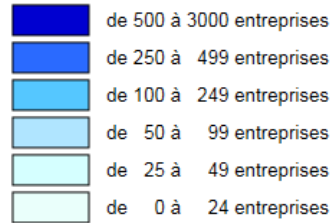
## Données départementales

	Nombre de déclarants	Répart. des déclarants	Dépense totale (M€)	Répart. de la dépense	Créance totale (M€)	Répart. de la créance	% Dépense recherche dans la dépense totale	% Créance recherche dans la créance totale
LOIRE-ATLANTIQUE	741	47%	305,0	49%	73,1	54%	88%	90%
MAINE-ET-LOIRE	319	20%	115,2	19%	25,9	19%	87%	88%
MAYENNE	106	7%	54,9	9%	9,2	7%	94%	92%
SARTHE	141	9%	64,1	10%	9,8	7%	89%	86%
VENDEE	275	17%	78,2	13%	18,1	13%	86%	87%
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	<b>1 582</b>	<b>100%</b>	<b>617</b>	<b>100%</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>	<b>88,3%</b>	<b>89,1%</b>

'nd' : non diffusible

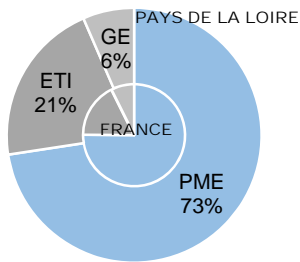
# Cartographie départementale

## Implantation en PAYS DE LA LOIRE des sociétés ayant déclaré au CIR 2017 :



## Répartition selon la catégorie d'entreprise

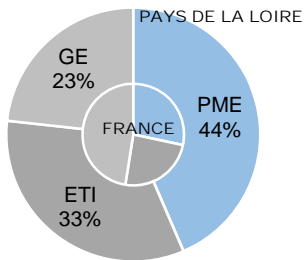
### Nombre de déclarants



Les PME et le CIR en région PAYS DE LA LOIRE :

73% des entreprises déclarantes sont des PME. Elles déclarent 44% de la dépense totale (dont 25% pour l'innovation) et bénéficient de 53% de la créance totale.

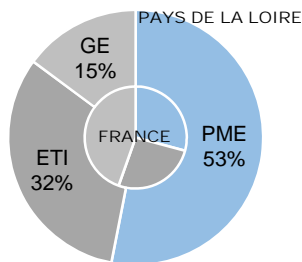
### Dépense totale



Les ETI et le CIR en région PAYS DE LA LOIRE :

21% des entreprises déclarantes sont des ETI. Elles déclarent 33% de la dépense totale et bénéficient de 32% de la créance totale.

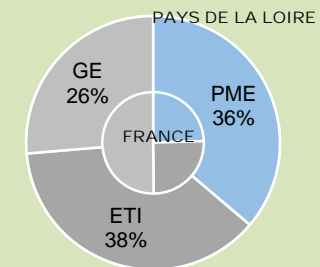
### Créance totale



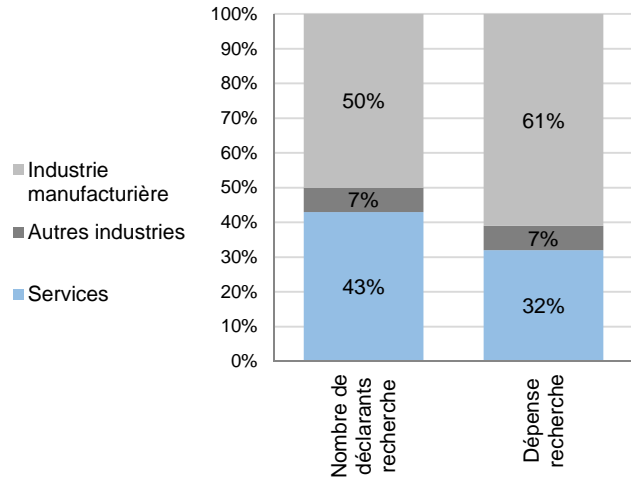
Les grandes entreprises (GE) et le CIR en région PAYS DE LA LOIRE :

7% des entreprises déclarantes sont des GE. Elles déclarent 23% de la dépense totale et bénéficient de 15% de la créance totale.

### Dépenses R&D (seules) : 545 M€



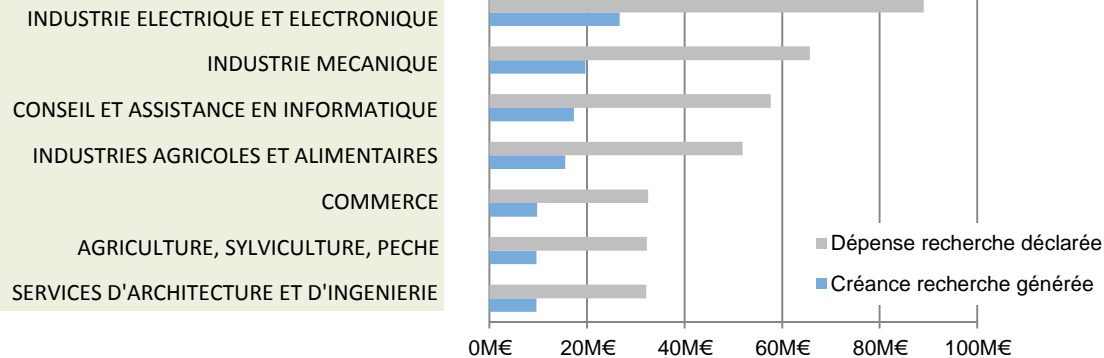
## Dépenses de recherche selon le secteur d'activité de l'entreprise



En région PAYS DE LA LOIRE, 50% des sociétés déclarant des dépenses de recherche appartiennent au secteur de l'industrie manufacturière. Ces sociétés apportent 61% à la dépense de recherche éligible.

Les sociétés du secteur d'activité des services représentent 43% des sociétés déclarant des dépenses de recherche éligibles pour un apport estimé à 32% de ces dépenses.

### La dépense de recherche des entreprises déclarantes au CIR est principalement répartie dans les secteurs :



'nd' : non diffusible

## Crédit impôt innovation (CII)

Depuis 2013, les PME peuvent bénéficier du CII pour leurs dépenses de conception et de réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau.

En PAYS DE LA LOIRE elles ont été 521 à déclarer des dépenses d'innovation pour l'année 2017, dont 60% déclarant uniquement des dépenses d'innovation. Le montant des dépenses d'innovation s'élève à 66,7 M€ et génère un crédit d'impôt de 13,3 M€.



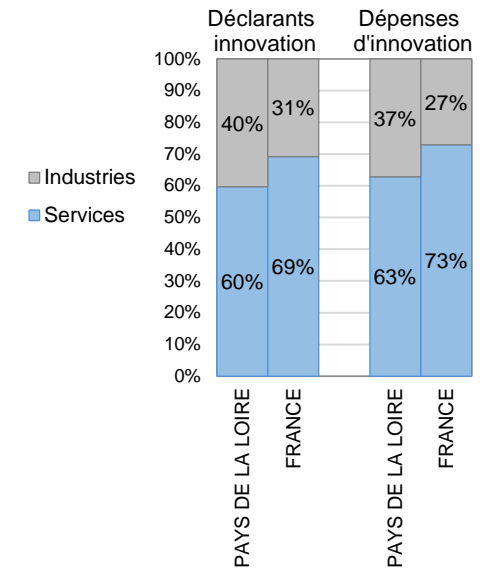
soit, par rapport au niveau national :

- 7 % de l'ensemble des sociétés déclarantes au CII
- 6 % de l'ensemble des dépenses d'innovation éligibles
- 6 % de l'ensemble des créances CII

### La dépense d'innovation déclarée est principalement répartie dans les secteurs :

- CONSEIL ET ASSISTANCE EN INFORMATIQUE : 37 %
- INDUSTRIE MECANIQUE : 13 %
- SERVICES D'ARCHITECTURE ET D'INGENIERIE : 8 %
- INDUSTRIE ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE
- COMMERCE
- CONSEIL ET ASSISTANCE AUX ENTREPRISES
- AUTRES SERVICES

### Répartition (%) selon les grands secteurs d'activité





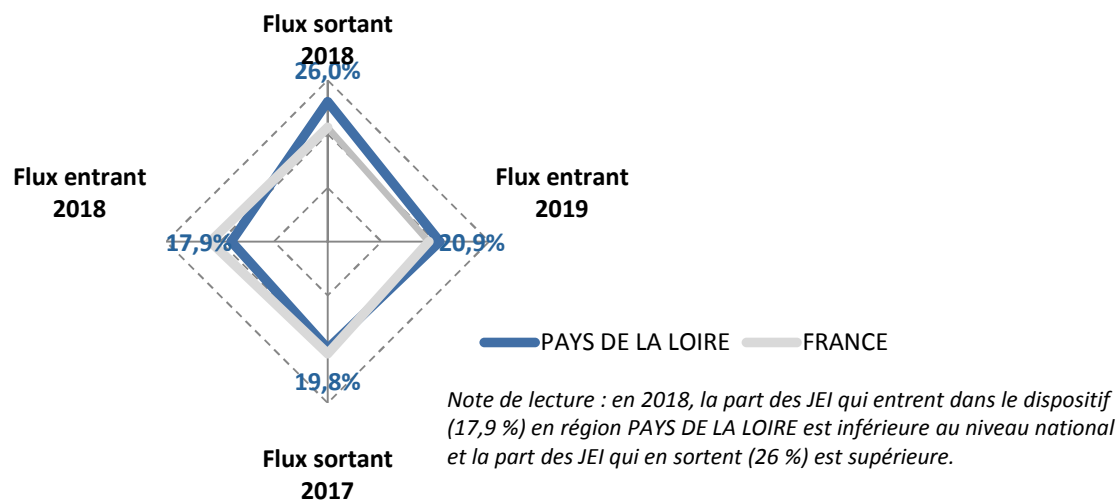
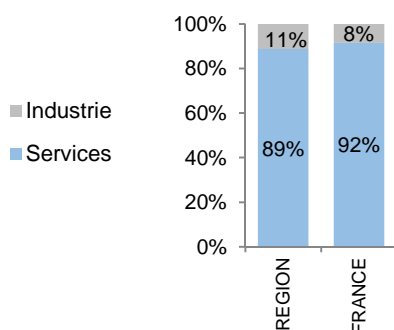
## Les jeunes entreprises innovantes (JEI) en région

Au cours de l'année 2019(\*), la région PAYS DE LA LOIRE a accueilli 115 JEI sur son territoire, soit 3 % de l'ensemble des JEI (Source ACOSS). Ces mêmes entreprises ont bénéficié de 5 M€ d'exonération de charges sociales, soit 2,5 % de l'ensemble des exonérations.

Dans cette région, les JEI de 2019 sont à 11 % des entreprises industrielles, contre 8 % pour l'ensemble des JEI.

### Les JEI en région PAYS DE LA LOIRE

	Nombre	Part régionale	Exonération (M€)	Part régionale
2017	126	3,2%	5,1	2,6%
2018	123	3,1%	5	2,5%
2019	115	3,0%	5	2,5%



### JEI et CIR

En 2017, 74 % des JEI implantées en région PAYS DE LA LOIRE ont fait une déclaration au CIR contre 72 % au niveau national.

Elles ont généré une créance recherche de 6,6 M€ (soit 11 % de celle des PME de la région contre 19 % au niveau national) et un CII de 0,8 M€.

(\* ) Source ACOSS : Agence centrale des organismes de sécurité sociale. Extraction ACOSS réalisée en juin 2020, l'année 2019 n'est pas complète.

## Définitions et méthodologie

---

### DÉFINITIONS :

☺ La notion de **Crédit impôt recherche (CIR)**, ainsi que celles de **dépense totale** et de **créance totale** qui lui sont afférentes, couvrent les trois dispositifs :

- Crédit d'impôt pour les travaux de R&D appelé *CIR recherche* ;
- Crédit d'impôt pour les frais de collection, appelé *CI collection* ;
- Crédit d'impôt pour les travaux d'innovation appelé *CI innovation ou CII*.

☺ Une **société déclarante au CIR** est celle qui dépose un formulaire 2069A.

☺ Une **société bénéficiaire** peut être une "société mère" dans le cas d'un groupe fiscalement intégré ou, sinon, une société indépendante fiscalement.

### MÉTHODOLOGIE :

☺ **La dépense est celle des sociétés déclarantes et la créance est celle des sociétés bénéficiaires.**

☺ **La régionalisation** des données CIR est effectuée selon la localisation du siège de chaque société et ce, pour les sociétés déclarantes comme pour les sociétés bénéficiaires.

N.B. Seule l'enquête R&D du MESRI-SIES, par son questionnaire spécifique, permet de localiser l'activité de R&D en France (pour plus d'information :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/public/chiffres/france/req.htm>).

☺ Les données présentées correspondent aux déclarations déposées pour des travaux réalisés en **2017**.

Elles proviennent de l'application Gecir et sont **semi-définitives**, l'extraction ayant été réalisée en mai 2020.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24835/credit-impot-recherche-cir.html>